



Déclaration de l'UNSA Education au CDEN du 14 décembre 2020



**M. Le Préfet, M. Le Président du Département, M. Le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN**

Depuis 2015, le 9 décembre, date anniversaire de la Loi de 1905, est devenu la Journée de la laïcité à l'École.

Cette année, la Journée de la laïcité a pris un relief particulier au regard de l'attentat qui a visé notre collègue Samuel Paty.

Au-delà de l'enseignement des « fondamentaux », le Code de l'Éducation précise dans son premier article que : « *la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquérir à tous les élèves le respect de l'égalité des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité.* »

Pour L'UNSA-Éducation, un plan volontariste de formation des enseignants des personnels d'éducation sur la laïcité, (l'enseigner et la partager) doit être mis en œuvre en priorité.

Autre combat laïque... La refondation de l'Éducation prioritaire initiée en 2014, prévoyait une révision de la carte des sites labellisés tous les 5 ans. Alors qu'une révision aurait dû avoir lieu en 2019, le ministre de l'Éducation nationale avait annoncé son report à la rentrée 2020, désormais décalé à la rentrée 2021 à cause de la crise sanitaire.

Le secrétaire général de l'enseignement catholique a demandé à être pleinement associé à la nouvelle politique d'éducation prioritaire et ainsi bénéficier de moyens supplémentaires. Des fonds actuellement fléchés vers les réseaux d'éducation prioritaire, pourraient donc, en fonction des priorités académiques, être soustraits à l'enseignement public pour abonder les dotations des établissements privés.

L'UNSA EDUCATION déplore que notre région subventionne le séparatisme scolaire en accordant 50 000 € pour 45 élèves à deux établissements hors contrat, ESPERANCE BANLIEUES (issue du courant catholique conservateur).

Dernièrement, les pouvoirs publics ont décidé de subventionner à hauteur de 75 % (2 millions d'euros pour la région, 3 millions pour le département, 2,5 pour l'agglomération) l'installation d'un pôle universitaire catholique au sein du campus universitaire public mayennais.

L'UNSA EDUCATION demande au préfet si ces financements publics pour des établissements privés respectent les législations en vigueur.

D'ailleurs, la politique de financement public de l'enseignement privé, qui a 60 ans cette année, n'a jamais été évaluée. Les demandes formulées à la Cour des Comptes afin de savoir quel est le coût global de cette politique et le service qui est réellement rendu à la Nation, sont restées sans réponse.

Et pourtant, cet argent public vers les établissements privés, aurait été si utile pour les enseignants non titulaires de l'enseignement secondaire. En effet, le Rectorat appelle tous les non titulaires pour transformer leurs contrats en vacation, et ne les rémunérera qu'en janvier. Une entreprise privée qui ferait de même serait immédiatement rappelée à l'ordre.

L'UNSA EDUCATION déplore que l'Etat puisse précariser encore plus nos collègues non titulaires, et demande à ce que soit stoppée cette gestion déplorable et inhumaine.

L'UNSA EDUCATION réaffirme que les pouvoirs publics doivent réserver leurs financements à l'enseignement public, qui seul peut réunir les enfants et adolescents, quels que soient le rang social, les croyances, et l'origine de leurs parents, pour leur faire partager la joie d'apprendre dans la différence, abrités et inspirés par le principe de laïcité.